



# SAINT-LOUIS

## Agglomération

Terres d'avenir

Monsieur JUCHS Bernard  
Maire  
Mairie de Schlierbach  
7 rue de Kembs  
68440 SCHLIERBACH

Dossier Suivi par : Florence GALAIS  
Tél. : 03 89 88 06 01  
galais.florence@agglo-saint-louis.fr

Objet : **votre courrier du 17 avril 2023 / modification simplifiée n° 1 du PLU de Schlierbach**

Saint-Louis, vendredi 12 mai 2023

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Schlierbach approuvé le 27 janvier 2020, vous m'avez consulté au titre du SCoT de Saint-Louis Agglomération en qualité de Personne Publique Associée conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Comme vous le rappelez, le PLU en l'état nécessite plusieurs ajustements :

- Création de dispositions particulières portant sur les activités économiques déjà implantées en zone urbaine,
- Création de certaines dispositions en matière de stationnement,
- Création de nouvelles dispositions concernant les marges de recul minimales par rapport aux fossés et cours d'eau en zones A et N,
- Création de dispositions spécifiques concernant des équipements techniques,
- Actualisations, modifications et compléments divers.

Je vous informe que j'émetts un avis favorable à la modification simplifiée n°1 du PLU de Schlierbach.

Cependant, je me dois d'observer qu'au-delà de ces ajustements qui peuvent être réglés par une modification simplifiée, le PLU de Schlierbach présente des dispositions qui ne sont plus en phase avec les objectifs du SCoT approuvé en 2022 ; je fais notamment référence à l'objectif de densité du nombre de logements qui s'élève désormais pour la strate des pôles d'équilibre à 30 logements / ha.

Je vous rappelle également que conformément au Code de l'Urbanisme, lorsqu'un SCoT est approuvé après l'approbation d'un PLU, ce dernier doit être rendu compatible dans un délai d'un an porté à 3 ans si la mise en compatibilité requiert une révision.

En raison de ce contexte particulier qui suit l'entrée en vigueur du SCoT, une information sera envoyée prochainement à toutes les communes membres afin de vous faciliter l'analyse de votre PLU. Une réunion sera également programmée ultérieurement avec les communes de l'Agglomération.



Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous serait nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président

*Très amicalement !*



Jean-Marc DEICHTMANN

